

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 3 octobre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin,
Formant quorum sous la présidence de M. Réal Leclerc, vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphane Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
M. Sébastien Marcil, coordonnateur, médias sociaux et relations de presse, direction des communications et des relations avec les citoyens
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2018-1133-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-1134-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-1135-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 SEPTEMBRE 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 septembre 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-1136-DEC CONFÉRENCIER / ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC (AGRTQ)

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Terrebonne, M. Marc-André Plante, est aussi le président de la commission du logement social à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

ATTENDU QUE le maire est invité à participer à titre de conférencier d'ouverture de la rencontre des membres de l'association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) à l'Hôtel-musée des Premières-Nations le 13 novembre 2018;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de l'invitation de l'AGRTQ ;

Il est unanimement résolu d'autoriser le maire de la Ville de Terrebonne, M Marc-André Plante à participer à la conférence de l'association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) qui se tiendra à l'Hôtel-musée des Premières-Nations le 13 novembre 2018 et que les frais afférents à cette conférence soient remboursés selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, sur présentation des pièces justificatives.

CE-2018-1137-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission des sports, loisirs et plein air, du 24 août 2018;
- b) du comité de circulation, du 10 septembre 2018.

CE-2018-1138-REC ADOPTION / PLAN D'ACTION 2019 / POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 355-09-2017 adoptant la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne ainsi que le plan d'action triennal (2018-2019-2020) accompagnant cette même politique ;

ATTENDU QUE le plan d'action triennal (2018-2019-2020) de la nouvelle « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » comprend un total de 28 mesures qui se déclinent à travers les trois (3) grandes orientations suivantes :

1. Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air;
2. Consolider les environnements de pratique;
3. Assurer la diversité de l'offre de concert avec les acteurs du milieu.

ATTENDU QUE l'ensemble des mesures contenues dans le nouveau plan d'action triennal de la Politique du sport, du loisir et du plein air est le fruit de discussions, propositions et échanges avec les citoyens, les organismes, les experts du milieu et les gestionnaires municipaux;

ATTENDU QU'en mars 2018, suivant la recommandation des nouveaux membres de la commission des sports, loisirs et plein air (CLOI-2018-01-25/01), le conseil municipal adoptait la résolution numéro 116-03-2018, laquelle a adopté le plan 2018 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air »;

ATTENDU QUE la commission, bien que les actions sont réparties sur trois (3) ans dans le plan d'action global, doit approuver pour chacune des années un plan d'action spécifique en tenant compte notamment des échéanciers de réalisation, de l'arrimage avec d'autres projets en développement et du cadre budgétaire de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres de la commission, après discussions, ont convenu d'inclure neuf (9) mesures dans le plan d'action 2019 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air », dont copie est joint à la présente;

ATTENDU QUE la réalisation de ces neuf (9) mesures en 2019 est évaluée à 40 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, du loisir et du plein air en date du 3 octobre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption du plan d'action 2019 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne.

Que les différentes mesures contenues dans le plan d'action soient étudiées dans le cadre de la présentation budgétaire 2019.

Que la commission des sports, loisirs et plein air soit mandatée à assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

**CE-2018-1139-REC PROJET DE POLITIQUE / USAGE D'ALCOOL,
CANNABIS, DROGUES ET CERTAINS
MÉDICAMENTS**

ATTENDU QUE le cannabis sera légalisé le 17 octobre 2018 et qu'il y a lieu de mettre en place une politique en matière d'usage d'alcool, cannabis, drogues et certains médicaments, en milieu de travail;

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a élaboré un projet de politique dont l'aspect légal a été validé;

ATTENDU la présentation faite par la Direction des ressources humaines à la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines lors de sa rencontre du 19 septembre 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines en date du 3 octobre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la « Politique en matière d'usage d'alcool, cannabis, drogues et certains médicaments », dont copie est en annexe.

**CE-2018-1140-DEC SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE / 2019**

ATTENDU QUE le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Terrebonne pour l'année 2019 a été déposé au bureau du greffier le 20 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE ce sommaire du rôle sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

ATTENDU QU'un montant additionnel de 190 400 001 \$ en valeur imposable et non imposable s'ajoute au montant du rôle en vigueur en date du 1^{er} janvier 2018 (13 963 967 100\$; 1^{er} janvier 2019 : 14 154 367 101\$);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 1^{er} octobre 2018, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Terrebonne pour l'année 2019 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

CE-2018-1141-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 153 623,92 \$ préparée le 27 septembre 2018 ;
- b) la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 520 207,55 \$ préparée le 1^{er} octobre 2018 ;
- c) la liste des crédits du fonds d'administration au montant de 5 672,11 \$ préparée le 27 septembre 2018.

CE-2018-1142-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 281 648,60 \$ préparée le 27 septembre 2018.

CE-2018-1143-REC CRÉATION DE POSTES / MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE le conseil municipal adoptait la résolution numéro 294-06-2018, laquelle mentionne que la Ville de Terrebonne souhaite se doter d'un Bureau d'intégrité et d'éthique analogue à celui de la Ville de Laval afin, notamment, d'instaurer de saines pratiques de gestion, de contrer les malversations, de réduire les pertes financières et d'efficacité et d'accroître sa performance organisationnelle ;

ATTENDU QU'à cet effet, tel que stipulé à l'entente de principe, la Ville de Terrebonne est responsable d'embaucher un chef éthique et conformité, un responsable en analyse du renseignement, un auditeur interne et expert en enquête – TI et grands projets, ainsi qu'un poste syndiqué de sergent-détective (enquêtes) conformément à la lettre d'entente 2018-04 ;

ATTENDU QUE ces ressources deviendront membres du personnel du BIEL, tout en étant des employés de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le directeur adjoint, division des services auxiliaires à la Direction de la police, suite à la création de ce nouveau Bureau, se devra d'assurer la liaison et le suivi des dossiers entre la Direction de la police et le Bureau d'intégrité et d'éthique Laval / Terrebonne ;

ATTENDU QUE, pour ce faire, il est devenu primordial de procéder à la création d'un poste de capitaine, section formation et affaires publiques qui relèvera du directeur adjoint, division des services auxiliaires. Ce poste permettra d'assurer le maintien de certaines tâches essentielles actuellement attitrées au directeur adjoint, notamment le suivi du plan de formation du service, la production et la mise à jour des politiques de gestion, et également de pallier à l'augmentation importante des enquêtes administratives occasionnées par les nouvelles exigences du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE le poste de capitaine, section normes professionnelles et affaires publiques sera renommé capitaine, section des normes professionnelles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 1^{er} octobre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal la modification de la structure de la Direction de la police dont l'organigramme est joint à la présente recommandation.

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal la création des postes-cadres de chef éthique et conformité, de responsable en analyse du renseignement, d'un auditeur interne et expert en enquête – TI et grands projets, d'un capitaine, section formation et affaires publiques ainsi que d'un poste syndiqué de sergent-détective.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de nouvelles fonctions, changement de titre, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la modification de la structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

Que le tout est sous réserve de l'approbation de l'entente finale à intervenir entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne.

CE-2018-1144-DEC ÉVALUATIONS DES CLASSIFICATIONS DES FONCTIONS-CADRES / DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions-cadres, en relation avec la résolution CE-2018-1019-REC, portant sur les modifications apportées à la structure organisationnelle de la Direction de l'administration et finances, a procédé aux évaluations des classifications des fonctions mentionnées ci-dessous ;

ATTENDU les travaux du comité composé de MM. Daniel Sauriol, Benoit Legault et Luc Lepage, représentant de l'Association des cadres de la Ville de Terrebonne, ont conduit aux résultats suivants :

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES

NOUVEAU		ANCIEN	
Titre	Classe	Titre	Classe
Directeur adjoint et assistant-trésorier	8	Assistant trésorier revenus	6
Conseiller principal gestion administrative et financière	5	Assistant trésorier comptabilité	8
Coordonnateur comptabilité	4	Coordonnateur comptabilité	4
Conseiller aux normes comptables	4	Conseiller aux normes comptables	4
Coordonnateur évaluation et développement	4	Coordonnateur évaluation et développement	4

Coordonnateur dettes et immobilisations	4	Coordonnateur dettes et immobilisation	4
---	---	--	---

ATTENDU QUE le salaire de Mme Marie-France Turpin, en raison de la nouvelle classification au poste de Directeur adjoint et assistant-trésorier, sera positionné au 4e échelon de la classe 8;

ATTENDU QUE le salaire de Mme Lucie Gélinas, en raison de la nouvelle classification au poste de Conseiller principal gestion administrative et financière, sera positionné au 9^e échelon de la classe 5 sous réserve de l'article 31.05 du protocole d'entente des employés-cadres de la ville de Terrebonne.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 28 septembre 2018, que le comité exécutif adopte les recommandations salariales selon ce qui est ci-haut mentionné.

Que le comité exécutif adopte les classifications recommandées par le comité d'évaluation des fonctions-cadres dont le détail apparaît à l'annexe A de la présente recommandation.

**CE-2018-1145-REC MODIFICATION / STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE / SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / DIRECTION
GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme durable a intégré à sa structure, en 2014, le service de l'environnement et celui du développement économique ;

ATTENDU QUE l'évolution de la Ville a entraîné des changements importants au plan organisationnel et, en février 2017, le service de l'environnement a été transformé en Direction de l'environnement ;

ATTENDU QUE plus récemment, soit en juin 2018, la Ville a procédé à la création puis à la nomination d'un directeur général adjoint, Développement durable qui a sous sa responsabilité la Direction du génie et projets spéciaux, la Direction de l'urbanisme durable et la Direction de l'Environnement ;

ATTENDU QUE cette nouvelle structure organisationnelle propose un modèle de gestion horizontale au sein duquel il est devenu primordial que le service du développement économique soit intégré à même la Direction générale ;

ATTENDU QUE la stratégie de développement économique doit être intimement liée aux orientations qui se dégageront du chantier en cours concernant la planification stratégique de la Ville ;

ATTENDU QUE la Direction générale, en ce sens, coordonne tous les projets de développement en cours et s'assure que l'ensemble des directions travaillent dans un cadre matriciel. Il est également requis que la mission du service du développement économique soit cohérente avec la gestion des projets à la Ville. Les interventions en matière de développement économique permettront d'appuyer les efforts de redressement budgétaire en cours ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 28 septembre 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal la modification de la structure de la Direction générale dont l'organigramme est joint à la présente, et par le fait même, la modification de la structure de la Direction de l'urbanisme durable.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à la dotation du poste de chef de service, développement économique qui est actuellement vacant suite au départ de M. Marc-André Fullum.

QUE la modification des structures soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**CE-2018-1146-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE À L'URBANISME
DURABLE / POSTE RÉGULIER À TEMPS
COMPLET / DIRECTION DE L'URBANISME
DURABLE**

ATTENDU QUE suivant l'adoption de la résolution numéro CE-2018-1020-DEC du comité exécutif (nomination de M. Yanick Marsan au poste d'inspecteur à l'urbanisme à la direction de l'urbanisme durable), un affichage interne et externe de ce poste a été fait ;

ATTENDU QU'une candidature a été reçue de l'interne et cent vingt-quatre ont été reçues de l'externe. À la suite de l'administration des tests requis, le comité de sélection formé de M. Hakim Hani, inspecteur-chef permis inspections et requêtes, et de Mme Mariline Taillon, conseillère en gestion des ressources humaines, a invité une (1) personne de l'interne en entrevue et vous recommande la nomination de Mme Sonya-Maude Lefebvre qui répond aux exigences requises par le poste.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines en date du 28 septembre 2018, que le comité exécutif entérine la nomination de Mme Sonya-Maude Lefebvre au poste de préposée à l'urbanisme durable selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs. Madame Lefebvre sera affectée au poste de la nouvelle fonction le 9 octobre 2018.

**CE-2018-1147-DEC NOMINATION / BRIGADIÈRE SCOLAIRE
RÉGULIÈRE**

ATTENDU QUE suivant le départ à la retraite de Madame Gertrude St-Marseille, la Direction de la police doit procéder à la nomination d'une brigadière scolaire temporaire au poste de brigadière scolaire régulière en conformité avec les dispositions de la convention collective et afin de maintenir les effectifs réguliers à 21 brigadières scolaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police en date du 26 septembre 2018, que le comité exécutif autorise la nomination de Mme Nathalie Bossé au poste de brigadière scolaire régulière depuis le 25 septembre 2018.

**CE-2018-1148-DEC REJET / SOUMISSIONS / RÉAMÉNAGEMENTS
SUPPLÉMENTAIRE / 513 MONTÉE MASSON**

ATTENDU QUE le comité exécutif adoptait, le 3 avril 2018, la résolution CE-2018-335-DEC concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la « *Réalisation des travaux de réaménagements supplémentaires au 513, montée Masson* » (SA18-9041) ;

ATTENDU QUE le 13 juin 2018 un avis public d'appel d'offres fut publié dans le journal La Revue et par le système électronique SE@O;

ATTENDU QUE le 10 juillet 2018 a eu lieu l'ouverture de trois (3) soumissions ;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (ttc)
XO Construction inc.	114 905,79\$
L'Archevêque et Rivest ltée	127 000,00\$
NAXO Construction (9220-9733 Québec inc.)	131 646,38\$

ATTENDU l'estimation budgétaire datée du 5 mars 2018 préparée par Monsieur Claude Bergeron, architecte de la firme Bergeron Bouthillier, au montant de 41 917,63\$ t.t.c. Ces travaux étaient prévus imputables au règlement 541;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions reçues présentent un prix dépassant largement l'estimation fournie par la firme Bergeron Bouthillier;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions par la firme Bergeron Bouthillier proposait la possibilité du rejet de celles-ci et de retourner en appel d'offres avec un devis modifié pour réduire les coûts des travaux;

ATTENDU QU'il est possible, sur approbation du comité exécutif, de procéder à un appel d'offres sur invitation si la valeur du contrat est inférieure à 100 000\$;

ATTENDU un écart de prix de plus de 50 % avec l'estimation, il est recommandé de rejeter les soumissions;

ATTENDU QUE, selon l'analyse technique, les facteurs contribuant à un tel écart sont :

1. La surchauffe du marché à cette période de l'année alors que la plupart des chantiers sont déjà en cours;
2. Un appel d'offres public pour ce type de travaux n'est pas l'outil le plus adapté étant donné un processus de soumission beaucoup plus rigide. Une approche sur invitation serait à favoriser pour rendre les documents disponibles à un plus grand nombre de soumissionnaires et avoir une approche facilitante pour ces derniers.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire en date du 26 septembre 2018, que le comité exécutif, suite à l'analyse de la conformité administrative des soumissions par le service de l'approvisionnement et l'analyse technique par Claude Bergeron, architecte, pour la firme Bergeron Bouthillier inc., rejette l'ensemble des soumissions pour « *la réalisation des travaux de réaménagements supplémentaires au 513, montée Masson* ».

CE-2018-1149-DEC JOURNAUX LOCAUX / LA REVUE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a décidé de publier la version officielle des avis publics sur son site Internet et de façon complémentaire de les publier dans les journaux locaux, dont La Revue, si elle le juge opportun (règlement 715, adoptée le 13 août 2018);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance des médias locaux, dont La Revue, comme outil d'information pour les citoyens de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance d'appuyer financièrement les médias locaux, dont La Revue, afin d'assurer une information de qualité et diversifiée;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, afin de bien gérer les fonds publics, veut se doter d'une stratégie de publication et d'un montant maximal alloué dans les journaux locaux, dont le journal La Revue;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des communications et des relations avec les citoyens en date du 2 octobre 2018, que le comité exécutif mandate la Direction des communications et des relations avec les citoyens, afin :

1. De développer une stratégie publicitaire pour les journaux locaux, dont La Revue;
2. De s'assurer que cette stratégie inclut une planification budgétaire annuelle;
3. D'assurer la gestion de toutes les publicités de la Ville de Terrebonne dans les journaux locaux, dont La Revue;
4. D'informer les responsables des journaux locaux, dont La Revue de la volonté de la Ville de mettre en place une stratégie de communication pour ses publicités;
5. De faire approuver la planification budgétaire afférente par le comité exécutif;
6. De partager la nouvelle orientation, une fois adoptée par le comité exécutif, aux journaux locaux, dont La Revue.

CE-2018-1150-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 15.

Président

Secrétaire